
 <p><b>PÔLE EMPLOI FSU</b></p> <p><i>SNU Pôle Emploi IDF</i>  4-14 rue Ferrus  75014 PARIS  Tél : 01 58 10 45 39/ 41  Fax : 01 58 10 45 43  <a href="mailto:Snu.idf@pole-emploi.fr">Snu.idf@pole-emploi.fr</a>  <a href="http://www.snupeidf.free.fr">www.snupeidf.free.fr</a></p>	<p><i>Syndicat National Unitaire</i>  <i>Pôle Emploi</i>  FSU</p> <p><b>ECHOS du CE Ile de France</b></p>	 <p><i>Fédération  Syndicale  Unitaire</i></p> <p><a href="http://www.snuteffsu.org">www.snuteffsu.org</a></p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Paris, le 06 Décembre 2011

**M DUBRUNFAUT « ENTEND » LES PERSONNELS DE POLE  
EMPLOI IDF ...  
MAIS IL LEUR REPONDRA PLUS TARD ....**

**SECURITE QUAND TU NOUS TIENS !**

Scoop de dernière minute au Pluton :

« Le service sécurité est désormais rattaché à la RH, non à la RH DRH, mais à la RH qui est aussi DR Adjointe.... » (Sic). Il faut suivre...

A travers le jeu de casquettes de la « double compétence» pour l'une (nous y voilà) s'esquisse uniquement selon le DR un changement de lien hiérarchique, placé sous le signe de l'indépendance, la compétence et l'autorité pour l'autre.

Retenez de l'exposé que la sécurité est sous l'égide de la DR Adjointe, qui est aussi RH mais pas DRH.

Ce que l'on n'a pas compris dans cet ajustement, c'est pourquoi le pôle sécurité n'est pas rattaché Directement au DR !

**POLES ET FILIERES APPUI ET ADMINISTRATIVES**

Une délégation de collègues des filières appui et administrative est venue au CE exprimer son inquiétude sur le devenir de leur activité et de leurs postes. Le DR a suspendu immédiatement le CE et reçu une délégation des collègues.

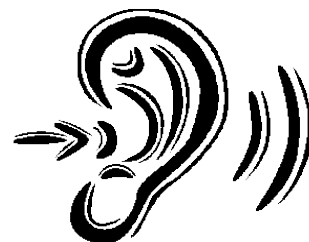
« J'apporterai dans le cadre d'un diagnostic que j'ai promis au CE, dans les 1<sup>er</sup> mois de l'année un éclairage sur les perspectives des fonctions appui en Ile de France (lors de la présentation de Repère) ».

Concernant les possibilités d'évolutions de carrière : « J'apporterai une réponse lors de la présentation de Repère. Je souhaite faire la présentation sur l'ensemble des points de repère.

J'ai dit en début d'année (mais pas en janvier) courant du 1<sup>er</sup> trimestre »

M « J'entends » avait promis de présenter ce point en novembre mais « j'ai besoin de temps pour étudier 150 sites ».

Aux agents qui demanderaient des formations pour les personnels des fonctions support, M « J'entends » propose des formations « d'accompagnement » vers les métiers du conseil ou de l'indemnisation, ce qui est en contradiction avec la demande des collègues et tend à confirmer la volonté de la direction de supprimer à terme les pôles appui du réseau.



## FORMATION DU PERSONNEL

La direction dit avoir réalisé ses annonces, à savoir 45622 jours de formation promis pour 2011. Derrière ces beaux chiffres, relevons malgré tout quelques couacs :

- pour les tuteurs, la compensation financière n'est pas prévue par les textes.
- l'accent a été mis sur l'EID, hors de l'EID point de salut...

**La formation des nouveaux entrants** sera de 5-6 jours mais ils auront bien sûr, nous dit-on, des formations plus lourdes soit sur des fonctions intermédiation soit sur des fonctions indemnisation

**Quid des formations des fonctions supports ?** Le DR n'a pas répondu sur les formations concernant les agents de cette filière en unité, en PTC ou en structure.

**Quid des CICA** pour les agents publics : pas d'info sur leur devenir donc pas de formation !

Lorsqu'on lui signale que **l'aspect prévention des risques psycho sociaux** est trop peu pris en compte, la DR promet que le nombre de jours de formation est théorique !

Très peu de jours de **formation aux actes métiers** placement ou indemnisation sont prévus pour les managers : c'est peut-être que tous les managers connaissent sur le bout des doigts ces divers actes métiers !!

Les managers auront le droit à des formations « d'échanges de bonnes pratiques »... Les autres pourront toujours demander des vraies formations aux « échanges de pratiques », ils ont peu de chance de l'obtenir.

Pour ce qui est d'une **formation à l'accueil**, il est juste proposé de « gérer les émotions dans la relation client », de qui se moque-t-on ?

Les agents chargés de l'indemnisation, manquent de formation aux « **fondamentaux réglementaires** » ils n'en auront que s'ils pratiquent la question en unité.... Sinon ils pourront toujours demander.....

Quant aux **psycho du travail**, il est possible que quelques uns aient besoin de formations.... Ils se tourneront soit sur des formations réservées à 300 conseillers sur l'orientation vers la formation soit sur.....

Le mot de la fin : « En ce qui concerne la feuille de route on n'identifie pas actuellement les changements à venir en matière de formation. Je vous répète que nous reviendrons vers vous s'il y a des modifications profondes » Autrement dit, la direction navigue à vue et nous emmène droit dans le mur !!

En tout état de cause, nous avons bien fait de ne pas croire à la proposition du DR, qui prétendait organiser le plan de formation en fonction des besoins des agents.

## RAPPORT DE SITUATION COMPAREE H/F et RATTRAPAGE SALARIAL

Le nombre des femmes à Pôle Emploi a augmenté de 2,8 % en droit privé et 1,8% en droit public. On les retrouve à près de 80% dans les fonctions administratives. Chez nos collègues précaires CUI, elles représentent 81 % et les CDD, 74%.

Rassurons-nous, les fonctions d'encadrement supérieur sont tenues par 75% des hommes.

Cerise sur le gâteau, ces derniers gagnent près de 10% de plus que leurs consœurs, dans le privé et 5% dans le public.

Par la signature de l'accord Egalité Professionnelle, la Direction et les syndicats signataires entérinent un différentiel de 5% entre les femmes et les hommes !

A bon entendeur(se), salut !

## ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES

De plus en plus de dossiers d'aide, de prêts et de secours en urgence présentés au CE IDF

(Plus de 15 dossiers chaque mois contre 5 il ya à peine plus d'un an...)

Au vote lors de ce CE :

Des linéaires d'appartements supplémentaires à Cannes, des voyages supplémentaires à Barcelone, Rome, Venise et au Monténégro et sur le Danube.

Des colonies de vacance à la neige (UCPA) pour les enfants et ados

Une aide de 40 Euros pour les agents en CDI et CDD de plus de 4 mois sous forme de chèques cadeaux



*ET J'ENTENDS SIFFLER LE TRAIN....*